



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 15 avril 2011

T-PD-BUR (2011) RAP 23 FR

**BUREAU DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DES PERSONNES A L'ÉGARD DU TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL [STE n° 108]
(T-PD-BUR)**

RAPPORT

23ème réunion du Bureau

Strasbourg, 22-24 mars 2011

1. Le Bureau du Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel [STE n° 108] (ci-après la Convention 108) a tenu sa 23^{ème} réunion du 22 au 24 mars 2011 au Conseil de l'Europe à Strasbourg. La liste des participants et l'ordre du jour figurent respectivement en annexes I et II du présent rapport.

Ouverture de la réunion et communication du Secrétariat

2. Le Président, Mr Jean-Philippe Walter (Suisse) ouvre la réunion.
3. Les participants prennent note des informations présentées par Mr Jan Kleijssen, Directeur des activités normatives, relatives d'une part aux changements intervenus au sein du Secrétariat et d'autre part aux activités mises en œuvre par l'Organisation depuis la dernière réunion du Bureau.
4. Il souligne sur ce point le succès de la conférence organisée conjointement avec la Commission européenne à l'occasion de la 5ème journée de la protection des données et du 30ème anniversaire de la Convention 108, le 28 janvier 2011 à Bruxelles.
5. Mr Kleijssen fait ensuite état du soutien politique manifesté par les ministres de la justice réunis à Istanbul à l'occasion de la 30ème Conférence Ministérielle (24-26 novembre 2010) qui ont adopté une Résolution sur « [la protection des données et la vie privée au troisième millénaire](#)¹ » (Résolution n°3) par laquelle ils expriment leur soutien pour la modernisation de la Convention 108, encouragent les parties prenantes à participer aux travaux de modernisation, appellent à la ratification croissante de la Convention 108 et invitent le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à inclure la protection des données au titre des priorités des travaux futurs du Conseil de l'Europe. La protection des données figure au titre des [priorités pour 2012/2013](#)², approuvées ultérieurement par le Comité des Ministres (1106e réunion des

¹http://www.coe.int/t/dc/files/themes/data_protection/resolution3_fr.pdf

²[https://wcd.coe.int/wcd/ViewDoc.jsp?Ref=SG/Inf\(2011\)4&Language=lanFrench&Ver=final&Site=CM&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864](https://wcd.coe.int/wcd/ViewDoc.jsp?Ref=SG/Inf(2011)4&Language=lanFrench&Ver=final&Site=CM&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864)

Délégués des Ministres, 16 février 2011 - voir paragraphe 3, relatif au deuxième pilier) sur la base des propositions du Secrétaire Général.

6. Mr Kleijssen souligne par ailleurs les opportunités offertes par les projets transversaux de l'Organisation (droits des enfants et gouvernance de l'internet) d'inclure dans ces projets les aspects pertinents en matière de protection des données.

Adoption de l'ordre du jour

7. Le Bureau adopte l'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe II.

Modernisation de la Convention 108

8. L'expert scientifique, Mme Cécile de Terwangne, présente ses réflexions préliminaires sur les résultats de la consultation menée dans le cadre de la modernisation de la Convention. Elle souligne le résultat intéressant de cette consultation lancée formellement le 28 janvier à l'occasion de la journée de la protection des données, qui aura, en dépit du bref délai imparti (10 mars 2011) permis d'aboutir à une contribution substantielle (une cinquantaine de réponses, provenant de tous les secteurs concernés par la protection des données, y compris d'acteurs non-européens) et de qualité.
9. Mme de Terwangne donne une vue d'ensemble des grandes lignes de cette consultation, qui peuvent être résumées comme suit : grand souci de convergence avec le modèle législatif de l'Union européenne, nécessité d'une approche pragmatique prenant en considération l'impact des mesures proposées, veiller à l'effectivité des mesures, garder une simplicité dans la formulation des principes, maintenir les secteurs privé et public dans le champ d'application de la Convention. Un rapport reprenant de façon plus détaillée l'analyse des réponses devrait être rendu disponible pour examen lors de la prochaine réunion du Bureau.
10. Mme Laura Corrado (Commission Européenne) note le souci de cohérence des textes. Elle indique qu'au regard des compétences de l'UE en la matière, la Commission devrait disposer d'un mandat attribué par le Conseil de l'Union européenne afin d'être en mesure de négocier au nom de l'Union.

Recommandation N°R (89)2 du 18 janvier 1989 sur la protection des données à caractère personnel utilisées à des fins d'emploi

11. L'expert scientifique, Mr Giovanni Buttarelli, présente les traits généraux des commentaires reçus des délégations sur le projet qu'il a préparé en vue de la révision de la recommandation. Les participants effectuent une première lecture d'une partie de ce projet de Recommandation (jusqu'au point 5.3) à la lumière des commentaires reçus. Il est décidé que le projet de recommandation sera révisé sur la base des échanges intervenus au sein du Bureau ainsi qu'en tenant compte des commentaires reçus qui n'ont pu être examinés par le Bureau. L'examen du projet reprendra lors de la prochaine réunion du Bureau.
12. En dépit de la complexité de la matière, son importance appelle à une révision rapide de la Recommandation de 1989. Le Bureau confirme que cette révision prendra la forme d'une nouvelle recommandation. Bien que non contraignante, étant un instrument juridique adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, la recommandation aurait un poids politique certain et servirait de référence précieuse.

13. Le Bureau réitère l'invitation faite aux délégations de fournir des exemples de législation nationale en la matière en vue de la prochaine réunion.

Recommandation N°R (87)15 du 17 septembre 1987 vis ant à réglementer l'utilisation de données à caractère personnel dans le secteur de la police

14. L'expert scientifique, Mr Joseph Cannataci présente le questionnaire élaboré par son équipe. Le questionnaire sera diffusé aux membres du T-PD ainsi qu'aux Etats membres du Conseil de l'Europe qui ne sont pas parties à la Convention. Le Bureau décide de l'envoi rapide du questionnaire et d'un délai de réponse relativement bref (3 ou 4 semaines). Les destinataires seront invités à transmettre copie de la législation pertinente (en anglais ou en français) avec leur réponse. Un premier traitement des réponses sera effectué d'ici la fin du mois de mai, afin de permettre la diffusion d'un avant projet de rapport avant la réunion du Bureau de juin. Une analyse complète des réponses sera ensuite préparée.
15. Les membres du Bureau conviennent de faire part au Secrétariat de commentaires complémentaires sur le projet de questionnaire d'ici le 4 avril afin de permettre une finalisation et une transmission rapide du projet.
16. L'expert attire également l'attention du Bureau sur l'opportunité d'examiner la Recommandation (97)5 relative à la protection des données médicales, au regard de l'impact des nouvelles technologies (puces RFID notamment).

Rapport sur les modalités et les mécanismes d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE n°108) et de son Protocole additionnel

17. L'expert scientifique, Mme Marie Georges présente son rapport, soulignant que les travaux du Comité sont en lien avec les développements récents. Elle souligne le potentiel énorme du Comité, sa composition exemplaire, la participation équilibrée de représentants gouvernementaux et des autorités indépendantes, les observateurs relevant de la société civile et du secteur privé, ainsi que son champ d'influence qui s'étend aux Etats qui ne sont pas parties à la Convention et aux réseaux régionaux, qui font du Comité un interlocuteur de choix au niveau mondial.
18. Mme Georges propose plusieurs rôles possibles pour le Comité: promotion de la Convention, renforcement de l'implication dans les activités de coopération, évaluation des cadres législatifs préalable à la ratification et périodique, compétence normative, résolution de différends (par traitement des recours ou arbitrage), fonction de veille.
19. Le Bureau souligne la nécessité de pouvoir garantir le niveau adéquat de protection des données des états parties à la Convention 108, particulièrement au regard du flux transfrontières de données visé à l'article 12 de la Convention. Cela pourrait comprendre l'adoption d'avis par le Comité (pouvant s'étendre à des questions telles que les accords relatifs aux transferts de données PNR ou SWIFT). Il conviendra d'envisager si de tels avis devraient être contraignants ou non.
20. Le Bureau prend note du fait que les limites actuelles des compétences du T-PD sont définies par la Convention. Sa révision offre l'occasion de permettre le cas échéant l'élargissement de ces compétences.

21. Le Bureau observe également que le Conseil de l'Europe offre d'autres moyens d'actions dont il pourrait être tiré profit, par exemple la compétence normative du Comité des Ministres (recommandations ou lignes directrices), la compétence judiciaire de la Cour européenne des droits de l'Homme, les pouvoirs d'enquête du Secrétaire Général en vertu de l'article 52 de la Convention européenne des droits de l'homme, le poids politique de l'Assemblée parlementaire.
22. La valeur ajoutée de la Convention 108 est soulignée, à savoir le potentiel de rayonnement des principes et valeurs qu'elle contient au-delà du noyau européen d'origine.
23. Les membres du Bureau sont invités à transmettre au Secrétariat dans les deux semaines à venir leurs compléments de commentaires sur le rapport de l'expert, en vue de sa finalisation par l'expert scientifique.

Avis du Bureau du T-PD

24. Le Bureau adopte, sous réserve de quelques amendements, le projet d'avis relatif au rapport préparé par le CODEXTER en matière de fausses informations d'identité et demande au Secrétariat de le transmettre au Secrétariat du CODEXTER une fois finalisé.
25. Mr Cannataci informe le Bureau de la possible création – sous réserve du succès du transfert de capacité institutionnelle par la Commission européenne – du premier Centre de contre-terrorisme dans le cyberspace, qu'il souhaite voir coopérer étroitement avec le T-PD ainsi qu'avec le CODEXTER.
26. S'agissant des projets de textes préparés par le Comité d'experts sur les nouveaux médias (MC-NM) au sujet des réseaux sociaux et des moteurs de recherche, le Bureau s'interroge de l'opportunité d'une telle durée de conservation des données et les modalités d'exercice correspondantes, l'indexabilité des données et la notion de 'données sensibles'. Il est demandé aux membres du Bureau de transmettre leurs observations sur ces projets de textes au Secrétariat pour le 4 avril au plus tard en vue de la préparation d'un projet d'avis qui sera ensuite soumis par procédure écrite au T-PD.

Sujets divers

Autres organes, organisations et instances internationales

- Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) :

27. Les participants sont informés de l'audition organisée le 18 mars à Paris par la Commission de la culture, de la science et de l'éducation de l'APCE dans le cadre de la préparation d'un rapport sur « le respect de la vie privée et la gestion des informations à caractère personnel sur internet et d'autres médias en ligne³ ». Mme Catherine Pozzo di Borgo (France) y a représenté le T-PD et a informé la Commission de la culture, de la science et de l'éducation des travaux de modernisation de la Convention 108 et de leur objectif.
28. Le Bureau prend par ailleurs note de la Recommandation 1960(2011) sur la nécessité de mener une réflexion mondiale sur les implications de la biométrie pour les droits de l'homme qui invite notamment le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à réviser la Convention

³ Titre provisoire.

108 afin de l'adapter aux technologies biométriques. Le Secrétariat est chargé de suivre les développements en la matière et de tenir le Bureau informé des décisions pertinentes du Comité des Ministres.

- Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) :

29. Le Bureau prend note de la diffusion par l'OCDE d'un questionnaire relatif à la révision de ses lignes directrices sur la protection de la vie privée et les flux transfrontières de données de caractère personnel et demande au Secrétariat de transmettre ce questionnaire aux membres du Bureau afin qu'un projet de réponse puisse être préparé, qui reprenne les grandes lignes de la modernisation de la Convention 108 et rappelle la nécessité de cohérence et de convergence des textes, comme cela avait été le cas il y a 30 ans.

- Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers - ICANN) :

30. Le Bureau demande au Secrétariat de se renseigner sur l'état des travaux en cours au sein d'ICANN afin de revoir la gestion des données dans le cadre de la base de données WHOIS et des autorités chargées de l'application de la loi, et, en consultation avec Mr João Pedro Cabral (Portugal), de faire le cas échéant des propositions relatives à une possible contribution du T-PD en la matière. Il devrait être tenu compte des principes applicables, notamment au regard des conditions nécessaires à l'exercice d'exceptions ainsi que des prescriptions relatives à l'exactitude des données.

31. Le Secrétariat fait par ailleurs état des conférences auxquelles le Comité pourrait être formellement représenté, à savoir : le Dialogue Européen sur la Gouvernance de l'Internet (Eurodig, Belgrade, 30-31 mai 2011), les conférences de Budapest (16-17 juin 2011) et Varsovie (21 septembre 2011), le forum sur la gouvernance de l'internet (FGI – Nairobi du 27 au 30 septembre 2011) et la 33^{ème} Conférence Internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée (Mexico, du 31 octobre au 3 novembre 2011).

32. Mme Sigrid Arzt, Commissaire à l'Institut fédéral mexicain pour l'accès à l'information et la protection des données, informe les participants des grandes lignes du futur programme de la 33^{ème} Conférence internationale susmentionnée.

33. S'agissant d'autres activités du Conseil de l'Europe, le Bureau accepte que T-PD soit représenté à la Conférence du Conseil de l'Europe sur « la liberté d'Internet - Des principes à un traité mondial ? » (Strasbourg, 18-19 avril 2011) ainsi qu'à la Conférence « Monaco + 5 » sur la stratégie relatives aux droits de l'enfant (Monaco, 20-21 novembre 2011). Le Secrétariat rappelle par ailleurs la participation d'une représentante du Comité (Mme Rita Vaitkeviciene, Lituanie) à la prochaine réunion du Groupe de Spécialistes « prédictivité, tests génétiques et assurance » (organe subordonné au Comité européen de bioéthique) des 13-15 avril 2011. Un rapport de cette réunion sera demandé à la représentante du T-PD.

Demande de participation

- Observateur :

34. Le Bureau ayant entendu le Président de l'Association Européenne des Droits de l'Homme (AEDH), Mr Pierre Barge, décide de soumettre par procédure écrite la candidature de cette association au Comité pour décision. Prenant par ailleurs note de l'intention de renforcer la contribution de la société civile dans les travaux du Conseil de l'Europe, le Bureau demande au Secrétariat de préparer en vue de la prochaine réunion une note contextuelle sur le sujet.

- Expert :

35. Le Secrétariat informe le Bureau d'une demande d'échange de vues formulée par l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données à Caractère Personnel (AFCDP). Le Bureau accepte que cette Association soit le cas échéant invitée à tenir un échange de vues, sur un point spécifique de l'ordre du jour d'une réunion future, au regard de l'expertise et de la valeur ajoutée qu'elle pourrait être en mesure de fournir sur ce point spécifique de l'ordre du jour.

Prochaines réunions :

36. Le Bureau confirme la tenue à Strasbourg de sa 24ème réunion du 28 au 30 juin 2011 et de la réunion Plénière du 29 novembre au 2 décembre 2011. Il décide par ailleurs de tenir sa 25ème réunion du 10 au 12 octobre 2011 à Strasbourg.
37. Le Bureau souligne la nécessité, au vu de son programme de travail, de prévoir à l'avenir que deux réunions Plénières soient organisées par an et que l'opportunité de fonctionner avec des groupes de travail subordonnés au T-PD soit examinée.

Annexe I – Liste des participants

MEMBRES DU BUREAU

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Hana Štěpánková, [*First Vice-chair*], Head of the Press Department, Spokeswoman, Office for Personal Data Protection

FRANCE

Catherine Pozzo-di-Borgo, [*Seconde Vice-présidente*], Commissaire du Gouvernement adjoint auprès de la CNIL, Secrétariat Général du gouvernement

ITALY

Alessandra Pierucci, Civil Servant at the Italian Data Protection Authority, Garante per la Protezione dei Dati Personali

LUXEMBOURG

Gérard Lommel, Président, Commission Nationale pour la protection des données (CNPD)

PORTUGAL

João Pedro Cabral, Legal Adviser, Directorate General of Justice Policy, Ministry of Justice

ESPAGNE

José Leandro Núñez García, Advisor on International Affairs, Agencia Espanola de Proteccion de Datas

SUEDE

David Törngren, Legal Adviser, Ministry of Justice

SUISSE

Jean-Philippe Walter, [*Président*], Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), Chancellerie fédérale

MEMBRES DU T-PD

ALLEMAGNE

Claudia Thomas, Desk Officer Data Protection Unit

« L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE »

Gjeorgjievski Dimitar, Director of Directorate for personal data protection

EXPERTS SCIENTIFIQUES

Giovanni Buttarelli, Assistant European Data Protection Supervisor

Joseph A. Cannataci, Professor, Centre for Law, Information & Converging Technologies

Marie Georges, Consultante

Cécile de Terwangne, Professeur à la Faculté de Droit, Directrice de recherche au CRID (Centre de Recherches Informatique et Droit), Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix (FUNDP) de Namur

OBSERVATEURS

COMMISSION EUROPEENNE

Laura Corrado, Deputy Head of Unit, Data protection Unit, DG Justice

Anne Van Eindhoven, Service Européen d'Action Extérieure (SEAE), Délégation de la Commission européenne

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AUTORITÉS DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (AFAPDP)

Floriane Leclercq, Chargée de mission

Olivier Matter, Legal adviser at the Department of European and International Affairs, Commission nationale de l'informatique et des libertés

IBEROAMERICAN DATA PROTECTION NETWORK (RIPD)

Sigrid Arzt Colunga, Commissioner, Mexican IFAI

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONAL (CCI)

Christopher Kuner, Special Advisor on Data Protection, Privacy and E-business issues, Hunton & Williams

INTERNATIONAL CONFERENCE OF DATA PROTECTION AND PRIVACY COMMISSIONERS

Olivier Matter, Legal adviser at the Department of European and International Affairs, Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

INTERPOL

Caroline Goemans-Dorny, Counsel, I.C.P.O. – INTERPOL

AUTRES PARTICIPANTS

ASSOCIATION EUROPEENNE POUR LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME (AEDH)

Pierre Barge, Président

MEXICAN FEDERAL INSTITUTE FOR ACCESS TO INFORMATION AND DATA PROTECTION (IFAI)

Sigrid Arzt Colunga, Commissioner

SECRETARIAT

DIRECTION GENERALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Direction des activités normatives

Jan Kleijssen, Directeur

Tel.: +33 3 88 41 21 16 ; jan.kleijssen@coe.int

Service du développement des droits de l'Homme

Jörg Polakiewicz, Chef de Service

Tel.: +33 3 88 41 29 19 ; jorg.polakiewicz@coe.int

Division de la société de l'information, des médias et de la protection des données

Jan Malinowski, Chef de Division

Tel.: +33 3 88 41 28 92 ; jan.malinowski@coe.int

Sophie Kwasny, Secrétaire du T-PD

Tel.: +33 3 90 21 43 39 ; sophie.kwasny@coe.int

Elvana Thaci, Administrateur

Tel.: +33 3 90 21 56 98 ; elvana.thaci@coe.int

Julia Whitham, Assistante

Tel.: +33 3 88 41 33 66 ; julia.whitham@coe.int

Delphine Cabalion, Assistante

Tel.: +33 3 90 21 52 72 ; Fax: +33 3 90 21 56 48 ; delphine.cabalion@coe.int

Agnese Scrugli, Stagiaire

Tel.: + 33 3 90 21 59 77 ; agnese.scrugli@coe.int

INTERPRETES

Nicolas Guittoneau

Didier Jungling

Josette Yoesle-Blanc

Annexe II – Ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA REUNION PAR MR JAN KLEIJSSSEN, DIRECTEUR DES ACTIVITES NORMATIVES, DIRECTION GENERALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES AFFAIRES JURIDIQUES DU CONSEIL DE L'EUROPE

2. COMMUNICATION DU SECRÉTARIAT

- Changements internes au Secrétariat
- Journée de la Protection des Données et 30^{ème} anniversaire de la Convention 108
- Rapport abrégé 22^{ème} T-PD-BUR (2010) RAP 22 Rapport abrégé de la 22^{ème} réunion du Bureau du Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel [STE n°108], (15-17 novembre 2010)

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. MODERNISATION DE LA CONVENTION 108

- T-PD-BUR (2011) 01 prov Rapport préliminaire sur la consultation de la modernisation de la Convention 108
- T-PD-BUR (2010) 09 Rapport sur les lacunes de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE n° 108) face aux développements technologiques

5. RAPPORT FINAL - RECOMMANDATION N° R (89) 2 DU 18 JANVIER 1989 SUR LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL UTILISEES A DES FINS D'EMPLOI

- T-PD-BUR (2010) 12 Rapport sur la Recommandation N° R (89) 2 du 18 janvier 1989 sur la protection des données à caractère personnel utilisées à des fins d'emploi
- T-PD BUR (2011) 02 prov Compilation des commentaires du T-PD sur le rapport sur la Recommandation N° R (89) 2 du 18 janvier 1989 sur la protection des données à caractère personnel utilisées à des fins d'emploi

6. RAPPORT FINAL – RECOMMANDATION N° R (87) 15 DU 17 SEPTEMBRE 1987 VISANT A REGLEMENTER L'UTILISATION DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DANS LE SECTEUR DE LA POLICE

- T-PD BUR (2010) 11 Rapport sur la Recommandation N° R (87) 15 du 17 septembre 1987 visant à réglementer l'utilisation de données à caractère personnel dans le secteur de la police
- T-PD-BUR (2011) 04 prov Le traitement des données à caractère personnel dans le secteur de la justice pénale : Questionnaire

7. RAPPORT SUR LES MODALITES ET LES MECANISMES D'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DES PERSONNES A L'EGARD DU TRAITEMENT AUTOMATISE DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (STE n° 108) ET DE SON PROTOCOLE ADDITIONNEL

- T-PD-BUR (2010) 13 prov Rapport sur les modalités et les mécanismes d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE n° 108) et de son Protocole additionnel

8. AVIS DU BUREAU DU T-PD

- CM(2010)78 add1 Rapport synthétique et analytique relatif au questionnaire sur le « défi que représentent pour les autorités d'immigration les fausses informations d'identité » du CODEXTER
- T-PD-BUR (2011) 03 prov Projet d'avis du Bureau du T-PD sur le rapport du CODEXTER relatif au défi que représentent pour les autorités d'immigration les fausses informations d'identité
- MC-NM(2010)003_fr Projet de recommandation sur les mesures de protection et de promotion des droits de l'homme dans le cadre des services de réseaux sociaux
- MC-NM(2010)008_fr Proposition pour un projet de lignes directrices à l'intention des fournisseurs de réseaux sociaux
- MC-NM(2010)004_fr Projet de recommandation sur la protection des droits de l'homme dans le contexte des moteurs de recherche
- MC-NM(2010)009_fr Proposition pour un projet de lignes directrices à l'intention des fournisseurs de moteurs de recherche

9. SUJETS DIVERS

A. Autres organes, organisations et instances internationales

B. Participation des membres du T-PD aux travaux d'autres comités et *fora* ainsi qu'à des événements et conférences

C. Demande de participation :

- **Observateur** : AEDH (Association Européenne pour la Défense des droits de l'Homme)
- **Expert**

10. DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS